

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES
Extrait du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N° 2024_041

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 21	Votants 27
Date de Convocation	Mardi 9 avril 2024		
Séance du	Lundi 15 avril 2024		
<p>Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle Démocratie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Maire.</p> <p>Etaient présents : J.Ch. MORICONI – C. LEVY – H. BARBAROS – Ch. QUEYRAT – A. CORDERO – G. CASAS – F. PLUJA – D. CREN – C. BALDO – A. BERNARD – E. BREBION – N. COLELLA – P. DONOT – V. GUILLEMIN – A. LOPEZ – P. MARECHAUX – E. MARTIN – M. MARTIN – T. RENARD – M. SANDRAS-MACH – P. WADIH.</p> <p>Absents excusés ayant donné procuration : J.Ch. VERGEYNST à F. PLUJA – J. BADIE à J.Ch. MORICONI – A. BAUER à A. BERNARD – A. LE MOIGNE à E. MARTIN – F. PORTELLA à C. QUEYRAT – J.M. THOBOIS à P. DONOT.</p> <p>Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : Néant.</p> <p>Secrétaire de séance : Catherine LEVY.</p>			

OBJET : Adoption du budget primitif 2024
Budget principal de la commune

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612- à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

VU sa délibération du 29 mars 2024 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire ;

CONSIDÉRANT le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 ;

CONSIDÉRANT le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2023 adoptés dans la présente séance du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT sa délibération adoptée lors de la même séance décidant d'affecter prioritairement le résultat 2023, s'élevant à 1 240 267,64 €, à la couverture du déficit d'investissement.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Article 1 : Adoption du budget primitif 2024 de la Commune

PRÉCISE que le budget primitif 2024 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2023 au vu du compte administratif et du compte de gestion 2023 et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de la même séance ;

ADOPTE les quatre sections ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

CHAPITRES	PROPOSITIONS
011 – Charges à caractère général	2 142 000,00 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	4 826 000,00 €
014 – Atténuation de produits	10 500,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	567 000,00 €
66 – Charges financières	122 000,00 €
67 – Charges exceptionnelles	7 500,00 €
68 – Dotation aux provisions	2 000,00 €
023 – Virement à la section d'Investissement	52 000,00 €
042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	650 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 379 000,00 €

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

CHAPITRES	PROPOSITIONS
013 – Atténuation de charges	21 166,78 €
70 – Produits des services, du domaine, ...	899 000,00 €
73 – Impôts et taxes	700 000,00 €
731 – Fiscalité locale	4 229 000,00 €
74 – Dotations et Subventions	1 960 000,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	65 000,00 €
77 – Produits exceptionnels	1 500,00 €
042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	240 000,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	8 115 666,78 €
002 – Excédent reporté	263 333,22 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8 379 000,00 €

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

CHAPITRES	PROPOSITIONS
21 – Immobilisations corporelles	2 418 000,00 €
27 – Autres immobilisations financières	67 000,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	330 000,00 €
040 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	240 000,00 €
Dépenses reportées	1 769 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

CHAPITRES	PROPOSITIONS
13 – Subventions	1 038 000,00 €
16 – Emprunt	00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 141 934,42 €
024 – Produits de cession	1 150 000,00 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	52 000,00 €
040 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	650 000,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	4 031 934,42 €
Recettes reportées	684 700,00 €
001 – Reprise de l'excédent d'investissement	107 365,58 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 824 000,00 €

ADOPTE dans son ensemble le budget primitif 2024 du budget principal de la Commune de Pollestres qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de Fonctionnement :	8 379 000,00 €
- Section d'Investissement :	4 824 000,00 €
- TOTAL :	13 203 000,00 €

Article 2 : Autofinancement prévisionnel

PRÉCISE que :

- le montant du virement complémentaire à la section d'investissement s'élève à 52 000 € ;
- les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 652 000 € ;

L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement s'élève donc à 704 000 €.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,
Jean-Charles MORICONI.

PRÉFECTURE
PYRÉNÉES-ATLANTAIQUES
30 AVR 2024